

Secrétariat Général

CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 juin 2008

Convocation

Le Conseil Municipal est convoqué en Mairie, en séance publique ordinaire,

Mardi 1^{er} Juillet 2008, à 19h

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

O R D R E D U J O U R

- Exposé du Maire
- Désignation du Secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal
- Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 1 - **Contournement autoroutier** - Rapporteur : Luc BERTHOUD

FONCTIONNEMENT

- 2 - **Missions des élus - Mode de remboursement des frais et détermination des mandats spéciaux** - Rapporteur : Sylvie VUILLERMET
- 3 - **Délégation de pouvoirs au Maire - Placements de trésorerie** -
Rapporteur : Sylvie VUILLERMET

AFFAIRES FINANCIÈRES

- 4 - **Budget 2008 - Décision Modificative n° 2** - Rapporteur : Sylvie VUILLERMET
- 5 - **Subventions n° 4 aux associations pour l'année 2008** -
Rapporteur : Anne ROUTIN
- 6 - **Convention financière entre la Ville et le Savoie Handball Club La Motte-Servolex relative à une avance financière exceptionnelle et remboursable** -
Rapporteur : Anne ROUTIN
- 7 - **Information sur les marchés soldés et en cours d'exécution en 2007** -
Rapporteur : Luc BERTHOUD
- 8 - **Restauration scolaire dans le cadre d'un protocole d'accueil individualisé - Tarifs 2008/2009** - Rapporteur : Sylvie VUILLERMET
- 9 - **Crédits 2009 - Fournitures, activités parascolaires, classes de découverte** -
Rapporteur : Christiane BOISSELO

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 10 - **Soutien financier aux particuliers pour l'achat des deux roues électriques** -
Rapporteur : Luc BERTHOUD

AFFAIRES FONCIÈRES

- 11 - **Avenant n°1 à la convention relative au transfert des biens immobiliers du centre d'incendie et de secours de La Motte-Servolet** -
Rapporteur : Luc BERTHOUD
- 12 - **Cession de terrain à la SCI des Lys – Zone artisanale de l'Erier** -
Rapporteur : Sébastien BOLLON
- 13 - **Projet d'entretien de la voirie communale – Demande de subvention au Conseil général au titre du FDEC / voirie communale – Programmation 2009**
Rapporteur : Patrick PENDOLA

PERSONNEL COMMUNAL

- 14 - **Services Techniques – Bureau d'étude – Création d'un poste d'agent de maîtrise** - *Rapporteur : Monique BOLLARD*
- 15 - **Emplois occasionnels pour l'année 2008/2009 – Autorisation de recrutement** -
Rapporteur : Monique BOLLARD

INTERCOMMUNALITE

- 16 - **Syndicat Intercommunal du Canton de La Motte-Servolet – Modifications statutaires** - *Rapporteur : Luc BERTHOUD*
- 17 - **Communauté d'Agglomération Chambéry métropole – Présentation du rapport d'activités 2007** - *Rapporteurs : Luc BERTHOUD, Patrick PENDOLA, Sylvie VUILLERMET*

QUESTIONS ECRITES



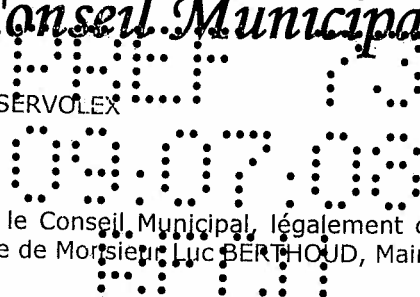
Le Maire

[Signature]
Luc BERTHOUD

Délibérations du Conseil Municipal

Extraits affichés
le 3 juillet 2008

Commune de LA MOTTE-SÉRVOLEX



L'an deux mille huit, le 1^{er} juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : M. BERTHOUD - Mmes ROUTIN -VUILLERMET - BOISSELOU - M. CARENCO - Melle TURNAR - MM. LAFOY - PENDOLA - Mmes WILLIGENS - ODIER - BOLLARD - M. GAGET - Mmes EVROUX - LAIGNEL - TAMBURINI - M. GRILAUD - Mme THOMAS - MM. CELLIER - CLARET - BOLLON - LEFEBVRE - Melle DORD - Mme PALMIERI - MM. VIRET - PERRIER - Mme ROSSET - M. MONTEL - Melle FERROUX

Procuration :

M. VAGNON	à	Mme BOLLARD
M. BOIS	à	M. BERTHOUD
M. BONNAVION	à	M. PENDOLA
M. MARTIN	à	M. MONTEL
Mme KADIEBUE	à	M. PERRIER

Secrétaire de séance élue : Madame Florence LAIGNEL

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 28
Représentés : 5
Absent : 0

Objet : ACTES PASSÉS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU TITRE DE L'ARTICLE L. 2122 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - Information du Conseil Municipal

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

Je vous informe que, dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 4 avril 2008 :

* il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain dont la Commune dispose sur les parcelles ci-après désignées :

- Beauvoir – **section BN**
n° 24
n° 25
n° 26
n° 175
n° 177
pour 2 150 m²
- 236 rue des Moissonneurs – **section AK**
n° 330
n° 364
pour 701 m²
- avenue des Fleurs – **section AL**
n° 258
pour 924 m²

**AINSI FAIT ET DELIBERE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



Le Maire

Luc BERTHOUD

Délibérations du Conseil Municipal

Extraits affichés
le 3 juillet 2008

Commune de LA MOTTE-SERVOLEX

L'an deux mille huit, le 1^{er} juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : M. BERTHOUD - Mmes ROUTIN -VUILLERMET - BOISSELOU - M. CARENCO - Melle TURNAR - MM. LAFOY - PENDOLA - Mmes WILLIGENS - ODIER - BOLLARD - M. GAGET - Mmes EVROUX - LAIGNEL - TAMBURINI - M. GRILLAUD - Mme THOMAS - MM. CELLIER - CLARET - BOLLON - LEFEBVRE - Melle DORD - Mme PALMIERI - MM. VIRET - PERRIER - Mme ROSSET - M. MONTEL - Melle FERROUX

Procuration :

M. VAGNON	à	Mme BOLLARD
M. BOIS	à	M. BERTHOUD
M. BONNAVION	à	M. PENDOLA
M. MARTIN	à	M. MONTEL
Mme KADIEBUE	à	M. PERRIER

Secrétaire de séance élue : Madame Florence LAIGNEL

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Présents	: 28
Représentés	: 5
Absent	: 0

Objet : CONTOURNEMENT AUTOROUTIER

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

Depuis 1997, les municipalités successives de La Motte-Servolex se sont prononcées contre le projet de contournement autoroutier de l'agglomération chambérienne.

Au cours des quatre dernières années, notre Conseil Municipal s'est prononcé de façon constante et à l'unanimité par des délibérations en date des 27 septembre 2004, 27 juin 2005, 18 décembre 2006 et 17 décembre 2007 et dans le cadre d'un échange permanent avec les représentants de l'association anti CAC.

Aujourd'hui, nous souhaitons, trois mois après l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, réaffirmer notre opposition à ce projet.

Les raisons à ce refus sont nombreuses et ont déjà été évoquées lors des délibérations énumérées ci-dessus.

Cette infrastructure qui constituera une cicatrice supplémentaire sur notre territoire et une atteinte à notre patrimoine naturel (forêt, agriculture périurbaine) et bâti, ne répond pas aux besoins des habitants de l'agglomération dont les déplacements pendulaires représentent 80 % du trafic routier de la VRU. Il convient donc de proposer des solutions alternatives fortes pour éviter toute paralysie de cet axe.

Par ailleurs, nous réaffirmons que la priorité, notamment financière, doit être réellement donnée à la réalisation de la ligne ferroviaire marchandises Lyon-Turin afin de soulager nos routes et nos vallées et doit se concrétiser par la réalisation d'un tunnel deux tubes sous le massif de la Chartreuse et permettre ainsi d'épargner le territoire de la commune d'un passage de la ligne voyageurs Lyon-Turin.

Notre action ne vise pas à renvoyer la solution chez les autres mais de trouver une solution qui conviendrait à tous.

Mais au-delà de ces arguments, nous voulons également nous tourner vers l'avenir et interpellier les différentes parties intervenant dans ce dossier.

Délibérations du Conseil Municipal

Commune de LA MOTTE-SERVOLEX

L'an deux mille huit, le 1^{er} juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

2.-

Objet : CONTOURNEMENT AUTOROUTIER

L'Etat tout d'abord en lui demandant les éclaircissements nécessaires suite au projet de la galerie de sécurité de 8 mètres du tunnel routier du Fréjus avec le risque de transformer la Savoie en couloir à camions.

Nous sollicitons Monsieur le Préfet afin qu'il puisse organiser dans les mois à venir le grand débat public auquel nos concitoyens ont droit.

Par ailleurs, nous adhérons totalement au projet présenté par le Conseil Général de réaliser un axe nord-sud de transports en commun prévoyant de relier Albens à Francin au moyen d'un bus à haute définition de services et demandons qu'il soit mis en œuvre au plus tôt et assure la desserte de notre commune au plus près.

Nous soutiendrons toute initiative des Communautés d'Agglomération du lac du Bourget et de Chambéry métropole afin qu'elles engagent une coopération en tant qu'autorité organisatrice de transports en commun et évitent ainsi de graves dysfonctionnements dans la continuité du service rendu.

Enfin, nous voulons, avec les 23 autres communes membres de Chambéry métropole, amplifier les actions menées dans le cadre du PDU afin de réduire la part des voitures dans les transports et multiplier les solutions alternatives – piédibus, pistes cyclables, aides à l'acquisition des deux roues électriques, création de voies en site propre, développement des transports en commun attractifs et performants ...

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * **réaffirme son opposition de fond à une solution autoroutière de contournement de l'agglomération chambérienne ;**
- * **décide de demander à l'Etat les éclaircissements nécessaires suite au projet de la galerie de sécurité de 8 mètres du tunnel routier du Fréjus ;**
- * **sollicite Monsieur le Préfet afin d'organiser dans les mois à venir un débat public ;**
- * **adhère au projet présenté par le Conseil Général de réaliser un axe nord-sud de transports en commun prévoyant de relier Albens à Francin et demande qu'il soit mis en œuvre au plus tôt et assure la desserte de notre commune au plus près ;**
- * **soutient toute initiative des Communautés d'Agglomération du lac du Bourget et de Chambéry métropole afin qu'elles engagent une coopération en tant qu'autorité organisatrice de transports en commun et évitent ainsi de graves dysfonctionnements dans la continuité du service rendu ;**
- * **souhaite amplifier les actions menées dans le cadre du PDU afin de réduire la part des voitures dans les transports et multiplier les solutions alternatives.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

**AINSI FAIT ET DELIBERE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



Le Maire

Luc BERTHOUD

